

Délibération n° 20250315-010

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 15 mars 2025

Objet : COMPTE DE
GESTION BUDGET
RATTACHÉ M4 RÉGIE ENR
2024

Rapporteur : Stéphane
GUILLAUME

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
6 mars 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 75

Pouvoir : 5

Votants : 80

Pour : 77

Contre : 0 –

Abstention : 2 – (VINCENT
Claude, HAYMA Eric)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mars à neuf heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, LHERMET Florence, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, DUCOING Guy, GUELON René, LECHEVALLIER Christine, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, DUMAS Daniel, FRUCHART Jean-Luc, COUPAT Sylvie, FANJUL José, PINTE Emmanuel, RAYNAUD Jérôme, PRADIER Alain, SABLONIERE Didier, ROBIN Christian, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOUYOUX Francis, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, JARLIER Dominique, DUDYSK Philippe, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, PERROT Guillaume, DUPOUÉ Yannick, JEROME Christian, MALAYRAT (SEU) Jean-Pierre, VATIN Thierry, GHESQUIERE Chantal, GAUMY Francis, VILLEBRUN Bernard, DAVID Marie, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, SABATIER Pierre, BARRASSON Bernard, RAYNAL Roger, PONTRUCHER Bruno, RAZAVET Jean-François, SAUX Marion, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, JOURDY Isabelle, MALAYRAT (CAM) Jean-Pierre, JEANVOINE Olivier, DUBIEN Gaëtan, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger

Suppléants ayant pouvoir :

FOURNIER Jacques, TARDIVEL Ghislain, NEDELLEC Jean-Yves, DOLAT Gilles, GIRONDE Alain, CLERMONT Max, CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, SOLVIGNON Yves, BOSTVIRONNOIS Maryse, ZIMNIAK Didier, HAYMA Eric

Pouvoirs :

BARGEON Marcel donne procuration à PERCHE Serge,
DURANTIN Christian donne procuration à LECHEVALLIER
Christine, AUBRY Jacques donne procuration à DAVID Marie,
BARRAUD Pierre donne procuration à MERCERON Jean-Luc,
POUZADOUX Jean-Paul donne procuration à BONNET Grégory

Secrétaire de séance : Mme BRUN

COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET RATTACHÉ RÉGIE ENR

Le Président fait un récapitulatif du compte de gestion du budget du syndicat établi par le comptable public.

Tenant compte du résultat de clôture de l'exercice 2023, le budget 2024 a été exécuté de la manière suivante :

Compte de gestion 2024	Section investissement	Section fonctionnement	Total
Recettes nettes	180 000 €	0 €	180 000 €
Dépenses nettes	11 955 €	0 €	11 955 €
Résultat de l'exercice	168 045 €	0 €	168 045 €

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.
- Considérant la présentation du compte de gestion dressé par le Payeur départemental,
- Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2024 lors de la même séance du comité syndical,
- Considérant que le payeur départemental a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au CA de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le compte de gestion dressé par le payeur départemental est visé et certifié conforme par l'ordonnateur à l'unanimité et n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

